

## *Communiqué de presse*

### **Élections 2008 : Les élus de la Communauté métropolitaine de Montréal demandent aux partis politiques de s'engager pour améliorer la compétitivité et l'attractivité du Grand Montréal.**

**Montréal, le 14 novembre 2008** - Dans le cadre de la campagne électorale, la Communauté métropolitaine de Montréal demande aux partis politiques de prendre position sur des enjeux majeurs qui touchent la compétitivité et l'attractivité du Grand Montréal.

Si l'essor du Québec est le fruit du développement de ses régions, la région métropolitaine de Montréal y contribue largement. Ainsi, pour M. Gérald Tremblay, maire de Montréal et président de la Communauté métropolitaine de Montréal : « les bénéfices générés par la métropole profitent à l'ensemble du Québec. Ainsi en améliorant la compétitivité et l'attractivité du Grand Montréal, l'ensemble des régions en tire des avantages. »

Dans une lettre qu'elle a fait parvenir aux partis politiques, la Communauté métropolitaine de Montréal a transmis sept demandes qui touchent ses compétences. Ces demandes sont :

- Mettre en vigueur, au plus tard le 24 juin 2009, les amendements législatifs requis à la Loi sur la Communauté métropolitaine de Montréal pour assurer la mise en place du nouveau partage des compétences en matière d'aménagement du territoire;
- Donner suite à l'engagement gouvernemental visant une indemnisation complète des coûts municipaux de la collecte sélective d'ici 2010;
- Reconduire la participation financière du gouvernement au Plan d'action pour l'accessibilité aux rives et aux plans d'eau du Grand Montréal Bleu (Fonds bleu) pour la période 2009 – 2012;
- Mettre en place un programme conjoint en ce qui a trait à l'acquisition et à la conservation des espaces boisés (Fonds vert);
- Revoir le pourcentage pour cession à des fins de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels inscrit à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme afin de permettre aux municipalités de demander un pourcentage additionnel de 5 % destiné spécifiquement à la protection des espaces naturels, en plus du 10 % maximum déjà permis;
- Construire au moins 2 000 unités AccèsLogis par année sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal pour les cinq prochaines années;
- Accompagner les municipalités dans le cadre d'une entente globale sur la gouvernance et le financement du transport en commun métropolitain, de façon à s'assurer que soient prises en compte les demandes des municipalités et des autorités organisatrices de transport de la région métropolitaine de Montréal.

« En interpellant les partis politiques sur des enjeux qui touchent l'aménagement du territoire, l'environnement, le transport en commun, le logement social et abordable et les espaces bleus et verts, les élus municipaux souhaitent disposer d'outils efficaces pour être davantage concurrentiels face aux autres régions métropolitaines nord-américaines et internationales » a conclu le vice-président du comité exécutif de la Communauté et maire de Longueuil, monsieur Claude Gladu.

Le document complet des demandes de la Communauté métropolitaine de Montréal est disponible sur le site Internet de la CMM, à l'adresse suivante :

[http://cmm.qc.ca/fileadmin/user\\_upload/documents/election2008\\_demandesCMM.pdf](http://cmm.qc.ca/fileadmin/user_upload/documents/election2008_demandesCMM.pdf)

Créée le 1<sup>er</sup> janvier 2001, la Communauté métropolitaine de Montréal est un organisme de planification, de coordination et de financement qui regroupe 82 municipalités, soit 3,6 millions de personnes réparties sur plus de 4 360 kilomètres carrés. La Communauté exerce un certain nombre de compétences dans les domaines de l'aménagement du territoire, du développement économique, du logement social, du transport en commun et de l'environnement.

-30-

Source : Michel Rochefort  
Conseiller à la direction générale  
Communauté métropolitaine de Montréal  
Téléphone : (514) 350-2550